



Dossier familial unique D'inscription périscolaire Année 2024/2025

MAIRIE

246, rue de Solesmes
59213 Vendegies-Sur-Ecaillon

Tél : 03.27.27.03.48

Mail : accueil@vendegies-sur-ecaillon.fr

L'instruction est obligatoire pour les enfants de 3 ans depuis la rentrée 2019. Ce dossier unique de demande d'inscription nous permet d'accueillir votre (vos) enfant(s) de façon régulière, ponctuelle ou exceptionnelle en une seule démarche.

Ce dossier est à compléter et doit être déposé au plus tard **le 12 juillet**.
L'inscription ne sera définitivement validée qu'après réception de tous les documents demandés et après régularisation de toutes les factures antérieures.

Pièces à fournir :

- le justificatif de domicile
- les photocopies de carnet de vaccination à jour
- en cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde
- l'avis d'imposition 2023 et l'attestation d'assurance sont à rendre au plus tard à la rentrée de septembre.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE : Lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Accueil Périscolaire de 7h30 à 8h20
Cantine et temps périscolaire de 11h30 à 13h20
Accueil Périscolaire de 16h30 à 18h30 **maximum**

Le prix du repas est fixé par délibération du conseil municipal. **Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés pour l'année 2024/2025**

La tarification est basée sur le quotient familial, celle-ci est calculée à partir de votre avis d'imposition/quotient CAF. En l'absence d'information nécessaire au calcul des revenus (avis d'imposition/photocopie de droits et paiements de la CAF), le tarif maximum est appliqué.

Tarifs 2023/2024	REPAS	Accueil Périscolaire
QF < 520€	2.84€	0.56€
521 < QF < 800€	3.10€	0.71€
801 < QF < 1100€	3.21€	1.03€
QF > 1101€	3.34€	1.29€
Extérieurs autre que Sommaing	5.97€	1.37€
Retard périscolaire soir		5€ (après deux retards constatés)

Le règlement s'effectue à terme échu. Une facture récapitulative (restauration et accueil périscolaire) vous sera envoyée par mail ou remise à votre enfant.

Règlement **mensuel-paiement à compter de la réception de la facture, soit en numéraire, soit par chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public ».**

En cas d'impayé, la perception de Caudry vous adressera un titre et il ne sera plus pris d'inscriptions tant que la situation ne sera pas régularisée.

- Les inscriptions occasionnelles se font impérativement chaque **jeudi matin** avant 12 heures pour la semaine suivante (inscriptions en mairie, ou sur accueil@vendegies-sur-ecaillon.fr)
- A chaque période de vacances, les inscriptions sont à transmettre le **mercredi** au plus tard avant la rentrée.

Ainsi, à défaut d'information de votre part, nous ne pourrons prendre en charge votre enfant la semaine suivante.

L'admission à la cantine et à la garderie périscolaire ne constitue pas une obligation pour la commune, mais un service rendu aux familles.

Ce service est assuré par le personnel de la mairie sous la responsabilité du Maire.

Ainsi, le personnel municipal a le droit et le devoir de rappeler à l'ordre toute attitude dérangeante et de signaler tout manquement caractérisé aux règles élémentaires de discipline (voir la « Charte du savoir-vivre et du respect mutuel »).

Tout manquement est constitutif d'une faute à laquelle peut correspondre une sanction allant du changement de service* (de primaire en maternelle) puis l'avertissement, et enfin l'exclusion de la cantine selon la gravité des faits ou des agissements.

*La sanction du changement de service est opérationnelle dès le lendemain, l'enfant (primaire) en est informé, les parents recevront un mail dans la journée.

RESTAURATION

Uniquement pour les enfants fréquentant l'école toute la journée

Tous les repas commandés sont facturés.

En cas de maladie, vous devez impérativement prévenir la mairie (03.27.27.03.48) ou à accueil@vendegies-sur-ecaillon.fr avant 10 heures. Le premier repas est perdu dans tous les cas puisque nous commandons la veille pour le lendemain.

Pour le bon fonctionnement du service, nous ne pouvons accepter des enfants non-inscrits sauf cas d'extrême urgence (décès, accouchement etc...).

Nous demandons aux parents de chercher d'autres solutions dans tous les autres cas.

Quand vous avez des rendez-vous médicaux pour vos enfants entre les midis, ne pas les inscrire à la cantine afin de ne pas perturber le bon déroulement de la pause méridienne.

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment, sur la plage de 11h30 à 13h20.

Le personnel est chargé de la bonne organisation du déroulement du repas, il est de sa compétence de placer les enfants à table. Il veille à ce que les repas soient pris dans de bonnes conditions et doit s'assurer que les enfants prennent le temps de goûter à chaque plat et de manger sans précipitation.

Le personnel n'étant pas habilité à donner des médicaments aux enfants, aucun médicament ne sera administré même sur prescription médicale

Vous pouvez consulter en ligne le menu (Rubrique : enfance et jeunesse, cantine scolaire sur le site www.vendegies-sur-ecaillon.fr).

La restauration scolaire a une vocation collective, elle ne peut répondre aux régimes alimentaires particuliers (allergies, contre-indications médicales). Les enfants seront acceptés **si** leur régime est compatible avec les possibilités du service de la restauration scolaire, dans le cadre d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI) à renouveler à chaque rentrée scolaire**. Si PAI, l'ensemble des composants du panier repas sera fourni par les parents.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accès à la garderie scolaire est interdit à toute personne non autorisée. Les enfants confiés à la garderie périscolaire sont sous l'entière responsabilité du personnel habilité et ce, jusqu'à la prise en charge par le personnel enseignant, les parents ou par la personne adulte désignée par eux.

Tout changement, même occasionnel, doit être, impérativement signalé en garderie au 06.64.55.35.36 et/ou en mairie au 03.27.27.03.48

En cas d'inscription périscolaire, les enfants sont pris en charge, **dès la sortie des classes**, par le personnel communal. Dès qu'ils quittent l'accueil, ils doivent être accompagnés par un **adulte**.

AIDE AUX DEVOIRS

Elle s'adresse prioritairement aux élèves du CP et du CM2. S'il reste de la place, elle sera étendue aux élèves des autres classes. Elle est gratuite et ne concerne que les enfants inscrits au périscolaire. Comme les années précédentes, elle aura lieu les lundis et les jeudis de 16h30 à 17h30. Des précisions complémentaires seront communiquées aux parents après la rentrée et les inscriptions définitives ne se feront qu'au début du mois de septembre.

NB : Le maintien de ce dispositif reste subordonné au nombre de bénévoles disponibles.

CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL

- Je ne dois pas manquer de respect envers un élève ou un adulte
- Je ne dois pas être insolent (ni moquerie, ni insulte)
- Je ne dois pas menacer, harceler, faire du chantage, racketter, taper...ni avoir de gestes violents
- **Je ne dois pas apporter d'objets personnels, ni d'objets dangereux pour moi-même ou pour mes camarades**

La commune de Vendegies et le personnel périscolaire ne sont pas responsables des pertes et vols d'effets ou d'objets personnels.

A LA CANTINE

Avant le repas

- Je demande l'autorisation à l'adulte pour aller aux toilettes.
- Je me lave les mains sans gaspiller l'eau, le savon et le papier.
- Je rentre à la cantine dans le calme, sans bousculer mes camarades.

Pendant le repas

- J'obéis et je respecte le personnel municipal (bonjour, s'il te plaît, merci et au revoir).
- Je me tiens correctement à table et je mange proprement.
- Je ne gaspille, ni ne joue avec les aliments.
- J'essaie de goûter à tous les aliments.
- Je ne crie pas.
- Je suis poli avec mes camarades et le personnel.
- Je reste à table le temps du repas.
- Je me lève avec l'autorisation d'un adulte.
- Je respecte les lieux (salle, sanitaires) et le matériel (couverts...).
- L'accès à la cuisine est interdit aux enfants.

PENDANT LES RÉCRÉATIONS

- J'obéis et je respecte les adultes qui m'encadrent.
- Je joue sans brutalité dans la cour.
- Je respecte les consignes de sécurité.

A LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Le Matin (de 7h30 à 8h20) et le soir (de 16h30 à 18h30)

- J'obéis et je respecte le personnel municipal.
- Je ne sors pas seul de la garderie, j'attends mes parents.
- Je respecte le matériel et les locaux.
-

PENDANT L'AIDE AUX DEVOIRS

- J'obéis et je respecte les bénévoles
- Je respecte le matériel et les locaux
- L'aide aux devoirs est un temps d'étude et de travail durant lequel je **dois** faire mes devoirs, avec l'aide d'une bénévole. Si je ne travaille pas ou si je perturbe la séance, je serai renvoyé à la garderie scolaire.

FICHE DU FOYER

REPRESENTANT LEGAL 1 (RL1)	REPRESENTANT LEGAL 2 (RL2)
<input type="checkbox"/> marié(e)s <input type="checkbox"/> pacsé(e)s <input type="checkbox"/> vie maritale <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> divorcé(e)s <input type="checkbox"/> veuf(ve) <input type="checkbox"/> séparé(e)s	
Autorité parentale <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
NOM	NOM
NOM D'USAGE	NOM D'USAGE
PRÉNOM	PRÉNOM
ADRESSE(S)	
TEL DOMICILE	TEL DOMICILE
TEL PORTABLE	TEL PORTABLE
MAIL	MAIL
EMPLOI	EMPLOI
TEL TRAVAIL	TEL TRAVAIL
NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR	NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

Si séparé(e) s ou divorcé(e)s, y-a-t-il un jugement ? : OUI NON

Mode de garde : ALTERNÉ : SEMAINES PARES CHEZ le RL1 CHEZ le RL2

SEMAINES IMPAIRES CHEZ le RL1 CHEZ le RL2

EXCLUSIF* : CHEZ le RL1 CHEZ le RL2

* En cas de séparation, le parent n'ayant pas la garde est-il autorisé à récupérer le ou les enfants

OUI NON

Si vous désirez des factures séparées, chaque parent devra remplir un dossier.

Si famille d'accueil :

Nom et Prénom de l'assistante familiale :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Si famille domiciliée dans une commune autre que Sommaing, nom et numéro de téléphone de l'assistante maternelle :

ALLOCATAIRE CAF :

- *Nom et prénom :*
- *N° allocataire :*

Cadre réservé à l'administration

Documents à fournir

- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance extra-scolaire
- Photocopie du carnet de vaccinations
- En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde
- Avis d'imposition sur les revenus 2023 (à adresser en septembre)
- Attestation CAF ou MSA portant le numéro d'allocataire

FICHE ENFANT (une par enfant)

NOM :	
PRENOM :	
DATE DE NAISSANCE :	Lieu de naissance :
Classe fréquentée à la rentrée :	
MEDECIN (NOM PRENOM ET TELEPHONE) :	
Régime Alimentaire <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non si oui fournir un P.A.I	

A la fin de son temps d'accueil :

Mon enfant rentrera par ses propres moyens

J'autorise son frère ou sa sœur à récupérer mon enfant (avec attestation écrite des parents si mineur(e))

Mon enfant participera à l'aide aux devoirs (préinscription qui permet d'avoir un aperçu du nombre d'élèves intéressés. L'inscription définitive aura lieu en septembre. (CP/CM2)

- **PERSONNES ADULTES A APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISEES A PRENDRE L'ENFANT A LA SORTIE :**

① NOM :

Prénom :

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél. portable :

Tél. travail :

A appeler en cas d'urgence

Autorisé à prendre l'enfant

② NOM :

Prénom :

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél. portable :

Tél. travail :

A appeler en cas d'urgence

Autorisé à prendre l'enfant

③ NOM :

Prénom :

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code postal :

A appeler en cas d'urgence

Autorisé à prendre l'enfant

Commune :
Tél. portable :
Tél. travail :

④ NOM :

Prénom :

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél. portable :

Tél. travail :

A appeler en cas d'urgence

Autorisé à prendre l'enfant

RESTAURANT SCOLAIRE				
Fréquentation	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Régulière (cocher la ou les case(s) de votre choix)				
L'inscription régulière est effective pour toute l'année scolaire				
Occasionnelle	(inscription en mairie, ou sur accueil@vendegies-sur-ecaillon.fr)			
INSCRIPTION PERISCOLAIRE				
Fréquentation	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Accueil matin régulière (cocher la ou les case(s) de votre choix)				
Occasionnelle	(inscription en mairie, ou sur accueil@vendegies-sur-ecaillon.fr)			
Accueil soir régulière (cocher la ou les case(s) de votre choix)				
Occasionnelle	(inscription en mairie, ou sur accueil@vendegies-sur-ecaillon.fr)			

AUTORISATIONS

J'autorise (Cochez les cases)

Mon enfant à participer aux sorties éventuelles

L'hospitalisation de mon enfant

A photographier et/ou filmer mon enfant dans le cadre des services périscolaires afin d'illustrer des supports de communication (Bulletin, Lettre, Site Internet, Affichage Ecole, ...) et donne mon

consentement à la diffusion de l'image de mon enfant à titre gratuit. Ces photographies ne feront en aucun cas l'objet d'une utilisation ou diffusion commerciale.

Je m'engage à informer la Mairie de toute modification qui surviendrait en cours d'année concernant la présence de mon enfant au temps périscolaires (changement de jour, ...) et tout autre changement

✓ Changement de situation familiale ; toutes pièces justificatives d'un changement intervenu dans la situation familiale (naissance, mariage, divorce, droit de garde de l'enfant...).

✓ Déménagement : fournir un justificatif du mois dans lequel le déménagement est intervenu

J'autorise la mairie à me communiquer des informations par mail via mon adresse mail.

INFORMATIONS SUR LA COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES ET DE LEUR UTILISATION

Responsable de la collecte : Mairie 246, rue de Solesmes 59213 Vendegies-Sur-Ecaillon

Finalité de la collecte : la collecte de ces données a pour finalité la gestion d'ensemble des services périscolaires.

Durée de conservation des données : ces données seront conservées le temps nécessaire à leur utilisation.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 modifié en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de celles-ci, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie.

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ces documents, être informé(e) des tarifs et avoir pris connaissance de la totalité des documents.

Fait à le :

Signature du 1^{er} représentant légal

Signature du 2^{ème} représentant légal

Je soussigné déclare avoir pris connaissance de la charte du savoir-vivre.

Fait à

Le

Signature du 1^{er} représentant légal

Signature du 2^{ème} représentant légal

Signature de l'enfant

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1- Enfant : NOM :

PRENOM :

SEXE :

Date de naissance :

Classe :

2- Vaccinations : **Veillez joindre les photocopies du carnet de santé**

3- Renseignements médicaux concernant l'enfant :

L'enfant a-t-il eu les maladies suivantes :

<u>MALADIES</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>MALADIES</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>
Rubéole			Coqueluche		
Varicelle			Otites		
Angine			Asthme		
Rhumatisme			Rougeole		
Scarlatine			Oreillons		

L'enfant suit-il un traitement ? oui non

Si oui, lequel ?

ALLERGIES

ASTHME	OUI	NON
MEDICAMENTEUSES	OUI	NON
ALIMENTAIRES	OUI	NON
AUTRES		

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Votre enfant bénéficie-t-il d'un accompagnement AVS (auxiliaire de vie scolaire) ? oui non

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI au sein de l'école ? oui non

Si oui veuillez préciser la nature du PAI :

Indiquer ci-après les difficultés de santé (maladies, accidents, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation...) en précisant les dates et les précautions à prendre :

4- Recommandations des parents :

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc....